

AVIS

REUNION D'INFORMATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

VILLE DE BEAUMONT

Projet de catégorie B ‘ (projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

DEMANDEUR: ELAWAN ENERGY WALLONIE sa
Av des Dessus-de-Lives, 2 - 5101 NAMUR

PERSONNE DE CONTACT: François Henriët - Tel : 0473 29 13 82

OBJET: Demande de permis unique de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE sa en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien puissance totale de 25 MW, aux emplacements localisés au sud - ouest de BARBENCON et Est de SOLRE-SAINT-GERY entre :

Route de Solre St Gery – Chemin de Renlies et Chemin de Vergnies

Conformément à l'article D.29-7, §2, 10° du Livre I^{er} du Code de l'Environnement relativement à l'affichage de l'enquête publique, le projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la sa ELAWAN ENERGY WALLONIE – Maître d'ouvrage – vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée:

Le 07/03/2018 à 19 heures

Salle Communale

Rue Basimont

SOLRE St GERY

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la Ville de BEAUMONT - Service de l'urbanisme, Grand Place, 11 6500 BEAUMONT en y indiquant ses nom et adresse.

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences, le bureau CSD, Avenue des Dessus de Lives, 2 - 5101 LOYERS